

NOMOPOLIS



Source: site web de l'éditeur

Titre

Nomopolis

Auteur(s)

Directeur de publication :

François Hourmant (Université d'Angers)

Rédacteur en chef :

Erwan Sommerer (Université d'Angers)

Comité de rédaction :

Caroline Duparc (Université d'Angers)

Jean Fougerouse (Université d'Angers)

Rosane Gauriau (Université d'Angers)

Sophie Lambert-Wiber (Université d'Angers)

Date

Année de création : 2022

Éditeur(s)

Editeur : Centre Jean Bodin

Support

Revue en ligne

Base de données en ligne

Type de document

Revue

Péridicité

Péridicité : annuelle

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine
Doctrine

Domaines du droit

Droit international
Science Politique

Contenu

Nomopolis est une revue internationale de Droit et de Science politique. Elle publie un numéro par an disponible en libre accès. Elle est le fruit d'un projet du Centre Jean Bodin, le laboratoire de recherche juridique et politique de l'Université d'Angers.

Chaque numéro comporte un dossier issu d'un appel à contribution thématique. La revue publie également des articles hors-dossier dans une rubrique Varia. Tous les articles envoyés à la rédaction sont sélectionnés par un Comité à l'issue d'un processus d'évaluation par les pairs en double aveugle.

Type de classement

Méthodique

Clefs d'utilisation

Dans chaque numéro : un sommaire, une présentation des dossiers et des articles.

Notes

Revue signalée dans Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/23781/Nomopolis>

Liens

Lien vers la revue : <https://nomopolis.org/nomopolis-3-peuples-autochtones-et-mobilite/>

Fiche réalisée par : Eric KITTIRATH (SCD Paris1 Panthéon-Sorbonne), le 01/12/2025
Mise à jour le 10/12/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).